

*Date de dépôt: 13 décembre 2002*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la proposition de motion de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvia Leuenberger, Morgane Gauthier, Esther Alder, Christian Bavarel, Anita Frei, David Hiler, Antonio Hodgers, Michèle Künzler, Ueli Leuenberger, Anne Mahrer, Ariane Wisard-Blum concernant l'inventaire des toitures pour la production d'énergie renouvelable**

### **Rapport de M. John Dupraz**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission s'est réunie le 6 décembre 2002 pour examiner la motion 1461, sous la présidence de M. H. Dethurens. M. O. Ouzilou, directeur du SCANE, et M. F. Sjollema, secrétaire adjoint au DIAE, assistaient à la séance.

Cette motion a pour objectif de procéder à un inventaire des toitures des bâtiments publics dans le but de produire de l'énergie renouvelable (installations solaires thermiques et photovoltaïques). En outre, il est demandé de procéder à une étude succincte de faisabilité technique (voir texte initial en annexe).

Après une brève présentation par les auteurs de cette motion, les commissaires ont discuté de l'opportunité d'une telle motion et de son renvoi au Conseil d'Etat. Ils ont décidé d'apporter deux modifications à la première

invite de la motion et d'en ajouter une deuxième afin d'associer les communes à participer à cette inventaire pour autant qu'elles le désirent.

### **Décision de la commission :**

1<sup>re</sup> invite : La commission décide par 12 OUI (1 AdG, 3 L, 2 S, 2 R, 2 Ve, 2 PDC) et 1 abstention (UDC) de remplacer le terme « disponibles » par « **utilisables** ». De plus, il est décidé d'ajouter après faisabilité technique « **et d'opportunité énergétique** » par 10 OUI (1 AdG, 1 L, 2 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC) et 3 abstentions (2 L, 1 UDC).

La nouvelle invite est rédigée ainsi : « à effectuer un inventaire des surfaces **utilisables** sur les bâtiments publics et à entreprendre une étude succincte de faisabilité technique **et d'opportunité énergétique** pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques ».

2<sup>e</sup> invite : La commission a estimé qu'il est souhaitable d'associer les communes à cet inventaire, sous une forme volontaire. Il apparaît naturel aux commissaires que les ressources d'énergie renouvelable sont également une préoccupation des communes. Ainsi, les communes n'ont pas l'obligation d'y participer. Cependant, Le texte retenu a été adopté par 12 OUI (1 AdG, 3 L, 2 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC) et une abstention (UDC). En voici la teneur : « **à associer les communes qui le désirent à participer à cet inventaire pour les bâtiments qu'elles possèdent** ».

La commission vous propose de renvoyer la motion ainsi amendée au Conseil d'Etat par 12 OUI (1 AdG, 3 L, 2 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC) et une abstention (UDC).

## **Proposition de motion**

**(1461)**

### **concernant l'inventaire des toitures pour la production d'énergie renouvelable**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'article 160C de notre Constitution ;
- la nécessité de tout faire pour augmenter les sources d'énergie renouvelables ;
- les fonds existants pour financer le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie,

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer l'inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics et à entreprendre une étude succincte de faisabilité technique et d'opportunité énergétique pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques ;
- à associer les communes qui le désirent à participer à cet inventaire pour les bâtiments qu'elles possèdent.

**Secrétariat du Grand Conseil****M 1461**

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Sylvia Leuenberger, Morgane Gauthier, Esther Alder, Christian Bavarel, Anita Frei, David Hiler, Antonio Hodgers, Michèle Künzler, Ueli Leuenberger, Anne Mahrer, Ariane Wisard-Blum*

*Date de dépôt: 30 mai 2002*

*Messagerie*

**Proposition de motion****concernant l'inventaire des toitures pour la production d'énergie renouvelable**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'article 160C de notre Constitution ;
- la nécessité de tout faire pour augmenter les sources d'énergie renouvelables ;
- les fonds existants pour financer le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie,

invite le Conseil d'Etat

à effectuer l'inventaire des surfaces disponibles sur les bâtiments publics et à entreprendre une étude succincte de faisabilité technique pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques.